

N° 1/83



*Bulletin de*

**I' A. N. A. I.**

---

---

---

---

---

*publié par*

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE  
ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS  
ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES DE GUERRE**

15, Rue de Richelieu  
75001 PARIS

Tél. : 261 41-29  
C.C.P. 21897-05 PARIS

# BULLETIN de l'A.N.A.I.

## Le MOT de la PRESIDENTE

Dépôt légal : N° 46423  
Commission paritaire des  
papiers de presse : N° 1632-D.73  
N° IS.S.N. : 0245-7504

BULLETIN TRIMESTRIEL N° 1/83

Imprimé par les soins de l'A.N.A.I.  
15 rue de Richelieu  
75001 - PARIS

NOM du DIRECTEUR : Madame H. BASTID

Adresse de la revue :  
15 rue de Richelieu  
75001 - PARIS

Tél. : 261 41.29

## Sommaire

- Le MOT de la PRESIDENTE .....	page 1
- COMMEMORATION du 38ème ANNIVERSAIRE du 9 MARS 1945	
. Les cérémonies à PARIS et en Province.....	page 2
. Le Congrès des Présidents de section.....	page 2
. Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire.....	page 2
- ACTIVITES de l'A.N.A.I.	
. Le repas "baguettes" du 23 octobre 1982.....	page 3
. La cérémonie du 2 novembre au Temple du Souvenir.....	page 3
. Autres cérémonies.....	page 4
. Nouvelles administratives (annexe page IV)	
- VIE des SECTIONS.....	page 5
- INDOCHINE d'HIER.....	page 7
- INDOCHINE d'AUJOURD'HUI.....	page 7
- INFORMATIONS DIVERSES	
. Avis de recherche.....	page 8
. Bibliographie (annexe page IV)	
. Carnet de l'A.N.A.I. (annexe page IV)	
- APPELS .....	page 9
. Bulletin d'inscription au repas de la Mutualité,	
. Pouvoirs pour les Assemblées générales,	
. APPEL du TRESORIER.	
- DOSSIERS ANNEXE - Les nouveaux statuts -	pages I - II - III - IV

Bien Chers Amis de l'A.N.A.I.

L'INDOCHINE a souffert, souffre d'une souffrance qui se prolonge.

Aussi mes vœux sont-ils fervents afin que cette année à venir apporte son aide bienfaisante à ce pays riche de ses ressources et de ses forces morales - ce pays de notre élection.

Et puisque dans quelques semaines, nous allons célébrer ensemble le 38ème anniversaire du 9 mars 1945, souvenons nous un instant de ceux qui, dans cette tragédie, ont sacrifié leur vie sans espoir mais non sans panache.

C'était cinq mois à peine avant la défaite japonaise et chacun retenait son souffle dans ce "dernier quart d'heure" : seul lambeau des empires occidentaux dans "la Grange Asie Orientale", îlot dérisoire dans le torrent de la conquête nipponne, l'Indochine allait-elle, en retrouvant sa mère-patrie, gagner l'incroyable pari d'un maintien de son administration, de son armée, de sa souveraineté françaises?

Allait-on, forts de ce pouvoir intact, convenir avec les nationalistes du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos, des évolutions nécessaires et les conduire sereinement jusqu'à leur terme ?

Hélas ! au soir du 9 mars 1945, "le destin change de chevaux"... Après un ultimatum rejeté, c'est l'assaut des unités nipponnes stationnées dans la péninsule et récemment grossies, contre les protestations françaises, de la sauvage Division du KOUANG-SI.

Le plus souvent surprises et toujours inférieures en nombre, les garnisons succombent après de furieux combats : HANOI, HAIPHONG, LANGSON et la HAUTE REGION, HUE, VINH et combien d'autres... Puis c'est la "longue marche" de la colonne ALESSANDRI, de TUNG à la frontière chinoise, ce sont les combats de groupes isolés au sein desquels marsouins, légionnaires et même civils luttent contre l'emprise japonaise. Pendant que se poursuit cette résistance et que tombent des milliers de nos soldats, tués au combat, blessés, massacrés, victimes des camps de la mort d'HOA BINH et d'ailleurs, la Colonie Française survit, concentrée, entassée dans les quartiers de certaines villes, dénoncée et humiliée sous la menace permanente et dans l'incertitude angoissée du lendemain. Elle est martyrisée dans ceux de nos compatriotes qui ont appartenu aux réseaux alliés de renseignements, aux services de sécurité. Elle est persécutée dans plusieurs centaines de ses membres, engagés dans les sous-sols de la trop fameuse Kampéat...

La nuit du 9 mars, avec la paix française engloutie, porte en germe la future guerre d'Indochine et ses dizaines de milliers de morts.

C'est pourquoi, dans la célébration de ses victimes, nous englobons fraternellement tous ceux qui de 1945 à 1955 et pour la France, sont restés en INDOCHINE, comme dit PEGUY :

"couchés dessus le sol à la face de DIEU"

Pour EUX, venez nombreux aux manifestations des 19 et 20 mars 1983, toutes sous le signe de l'amitié, qu'elles soient patriotiques, laborieuses ou religieuses. Toutes vous attendent pour penser à EUX, en ce 38ème anniversaire du coup de force évoqué plus haut, en célébrant le "CONGRES de l'A.N.A.I." dont les détails vous sont précisés plus loin.

x

x x

Pour vous, pour vos familles, pour tous ceux qui vous sont chers, mes souhaits s'attachent à chacun de vous avec une affection profonde.

Je demande au Ciel d'exaucer vos désirs, de répondre à vos vœux les plus chers, à vos aspirations nombreuses et diverses pour votre bonheur, chers Amis de l'A.N.A.I.

LA PRESIDENTE

Madame Helène BASTID

H. BASTID

# COMMEMORATION DU 38<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU 9 MARS 1945

Comme les années précédentes, cette commémoration est organisée en commun par les trois Associations alliées :  
- le Groupement des "Rescapés du 9 mars" animé par le Général LAPIERRE,  
- l'Association "Citadelles et Maquis d'Indochine" présidée par le Général ROUDIER,  
- l'Association Nationales des Anciens d'Indochine et du Souvenir Indochinois (A.C. & V.G.) présidée par Madame BASTID.

L'A.N.A.I. s'efforce, en outre, de rassembler à l'occasion des cérémonies dont le détail fait l'objet du communiqué commun reproduit ci-dessous, les Amicales d'Anciens d'Indochine avec lesquelles elle est en relation, sans parler des autres Associations Nationales intéressées par l'Indochine.

Les cérémonies commémoratives de la résistance armée française au coup de force japonais en Indochine du 9 mars 1945, se dérouleront, en 1983 :

à PARIS : le samedi 19 mars

à 18<sup>h</sup> 30 - Eglise St Louis des Invalides - messe solennelle du souvenir à la mémoire de tous les Combattants morts pour la France en Indochine.

le dimanche 20 mars

à 9<sup>h</sup> 15 - avenue du Général LEMONNIER - dépôt de gerbes devant la stèle élevée "à la mémoire du Général LEMONNIER et de ses frères d'armes décapités par les japonais à partir du 9 mars 1945" ;

à 9<sup>h</sup> 40 - rue de Rivoli - dépôt de gerbes devant la plaque apposée "à la mémoire des combattants des Armées et de la Résistance en Indochine (1940-1945)" ;

à 10<sup>h</sup> 30 - galerie du 1er étage de la Cour d'Honneur des Invalides - dépôt de gerbes devant la plaque apposée "à la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France en INDOCHINE"

à 18<sup>h</sup> 30 - Arc de Triomphe - Ravivage de la Flamme - Rassemblement à 18<sup>h</sup> 00 au musoir Friedland.

EN PROVINCE : Nos trois Associations recommandent à leurs adhérents de se rassembler et de regrouper, si possible, tous les Anciens d'Indochine, pour donner le maximum de solennité aux cérémonies destinées à glorifier le souvenir des sacrifices consentis en INDOCHINE.

NOUS DEMANDONS A TOUS LES ANCIENS D'INDOCHINE ET A LEURS AMIS DE PARTICIPER NOMBREUX A CES CEREMONIES

signé : Madame H. BASTID

Général LAPIERRE

Général ROUDIER

x  
x x

De plus, un REPAS réunira à la Mutualité, le dimanche 20 mars à partir de 12<sup>h</sup> 30 tous les Anciens d'Indochine de la région parisienne ou ayant pu venir dans la capitale à cette occasion (voir demande d'inscription à la dernière page du Bulletin).

x  
x x

Enfin l'A.N.A.I. procède à des manifestations qui lui sont propres et qui concernent :

A - Le **CONGRES des PRESIDENTS de SECTION** - qui se réunit au Siège national, le samedi 19 mars 1983 de 9<sup>h</sup> 30 à 12<sup>h</sup> 00

en présence des membres du Bureau National, des Présidents de Section (officielles ou non) - ou de leur représentant ; un appel a été également lancé à tous les adhérents qui, depuis un an, se sont déclarés volontaires pour créer une Section départementale.

L'ordre du jour, proposé aux participants dans une note particulière, comprend essentiellement un exposé de chacun d'eux orienté sur les sujets suivants : organisation, effectifs, vie de la Section, liens avec les Anciens Combattants et les autorités, questions financières, desiderata. Il leur a été également rappelé qu'ils devaient réunir une Assemblée générale de Section qui les habilitera à parler au nom de leurs adhérents et de faire état de leurs pouvoirs dans les votes.

Cette réunion sera suivie d'un déjeuner "baguettes" offert par le Conseil National au responsable de Section.

B - **Les Assemblées Générales**

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les adhérents de l'Association Nationale des Anciens d'Indochine et du Souvenir Indochinois - Anciens Combattants et Victimes de Guerre - sont convoqués

le samedi 19 mars 1983 à 14<sup>h</sup> 00 à l'Institution Nationale des Invalides, 6 Boulevard des Invalides (métro Varenne) pour délibérer des questions suivantes :

ORDRE du JOUR - 1- Demande de reconnaissance de l'A.N.A.I. comme Association reconnue d'utilité publique ;

2- Approbation des nouveaux statuts (texte reproduit en annexe). L'ATTENTION des adhérents est attirée sur le fait que le texte soumis au vote de l'Assemblée doit obligatoirement suivre le modèle type fixé par l'Administration. En conséquence, les modifications proposées éventuellement par les adhérents ne peuvent viser que les articles 1,2,3,8 (1er alinéa) et 12, ainsi que les compléments chiffrés des autres articles ; pour être discutées au cours de l'Assemblée, elles devront parvenir au siège national avant le 20 février 1983.

3 - Délégation à deux membres de l'Association du droit de consentir les modifications aux statuts (voir point n° 2) qui pourraient être demandées par l'Administration ou le Conseil d'Etat.

POUVOIRS - Voir en fin de Bulletin le texte du POUVOIR à signer par tous les adhérents qui ne pourraient assister aux Assemblées. Ces pouvoirs sont à adresser, soit aux Présidents de Section, soit au Siège, suivant l'appartenance des adhérents.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les adhérents de l'Association Nationale des Anciens d'Indochine et du Souvenir Indochinois - Anciens Combattants et Victimes de Guerre - sont convoqués :

le samedi 19 mars 1983 à 15<sup>h</sup> 00 à l'Institution Nationale des Invalides, 6 boulevard des Invalides (métro Varenne) pour délibérer, après l'Allocution de la Présidente Nationale, des questions suivantes :

ORDRE du JOUR - 1 - Rapport moral,  
2 - Rapport financier et rapport des Commissaires aux comptes  
3 - Composition du Conseil National : élection des membres cooptés (Colonel LENOIR, Mme LEMESLE, Lieutenant-Colonel BACHMANN, Lieutenant-Colonel MARIE et Monsieur GENEIX) et des membres dont le remplacement annuel est prévu, soit : Monsieur GRANDJEAN, Monsieur BACHELIER, les Colonels BLAISE, DEMAISON et FELIX.

Les candidatures doivent être adressées au Siège National pour le 20 février dernier délai.

4 - Présentation des modifications à apporter au Règlement Intérieur.  
5 - Voeux,  
6 - Questions diverses : Mémorial, Temple du Souvenir, Annuaire.

Ces deux assemblées seront suivies d'un vir d'honneur qui sera servi au nouveau Foyer des INVALIDES (à côté de la salle de réunion) de 17 heures 15 à 18 heures.

Cet ensemble de cérémonies et de manifestations constitue le CONGRES NATIONAL de l'A.N.A.I. pour 1983.

Et tout de suite nous attirons l'ATTENTION des Présidents de Section et des adhérents désireux d'utiliser le TRAIN pour participer aux journées des 19 et 20 mars 1983.

La S.N.C.F. nous accorde un nombre - limité - de "fichets" individuels permettant d'obtenir pour les billets A.R. des congressistes une réduction de 20 % sur le prix plein tarif en 1ère ou 2ème classe pour se rendre à PARIS en utilisant un des itinéraires communément utilisés entre la capitale et la gare de départ, valables du 13 au 24 mars inclus.

Nous prions les participants de nous faire parvenir leurs demandes - éventuellement rassemblées par section - avant le 26 février. Ces demandes qui devront comporter : NOM, prénom, adresse et lieu de départ du bénéficiaire, ne recevront pas de réponse favorable si elles arrivent au Siège après cette date.

## ACTIVITES de l'A.N.A.I.

Ce dernier trimestre de l'année a été fort occupé, tant au siège que dans les sections ; nous nous en tiendront pour le premier à deux manifestations parisiennes qui doivent intéresser tous nos adhérents.

1 - Déjeuner "Baguettes" du samedi 23 octobre - Notre déjeuner a eu un franc succès : 140 convives étaient fidèles au rendez-vous.

Plusieurs membres de notre Comité d'Honneur avaient pu se rendre libres : Monseigneur JACQ, le Président et Madame TRAN VAN HUU, le Général d'Armée et Madame de GALBERT, S.E. KHAMPHAN PANYA, le Président BUI XUAN NHUAN etc..., les généraux LAPIERRE et ROUDIER n'avaient pu se joindre à nous, à notre grand regret.

Notre Présidente a prononcé une courte allocution pour accueillir nos adhérents, au début d'un hiver qui, sur le plan général, s'annonce sûrement difficile. Elle a rappelé que l'A.N.A.I. étaient particulièrement qualifiée pour rassembler toute les "familles" ayant vécu en Indochine : civils ou militaires, hommes ou femmes, français ou indochinois, grands anciens (avant 1945) ou plus "jeunes" anciens... Elle a enfin appelé tous les présents et leurs amis à assister à la cérémonie du 2 novembre au Temple de VINCENNES : un document faisant l'historique de ce monument a été distribué au cours du repas dont l'excellence a paru être appréciée de tous, heureux - par ailleurs - de se retrouver entre amis et de raviver des souvenirs communs.

2 - Cérémonies à la mémoire des Indochinois morts pour la France - Elles se dérouleront le 2 novembre, successivement au Temple du Souvenir de VINCENNES et au Cimetière de NOGENT SUR MARNE.

Cette année, comme nous l'espérions, les assistants furent nettement plus nombreux que pour les célébrations précédentes : plusieurs centaines - Français et Indochinois - entouraient vingt-cinq drapeaux. Parmi les personnalités, nous avons noté la présence - en dehors du Général DESCHENES, Président des Anciens d'Outre-Mer et des Anciens Combattants des Troupes de Marine, organisateur avec l'A.N.A.I. de la cérémonie et du Général VATINELLE, Président du Comité du Souvenir et des Manifestations nationales, assisté de Mr REHAUT du Cabinet de Monsieur LAURAIN - des Généraux DUVAL, Président du Comité de Tradition des Troupes de Marine, SIMON (Chef du Cabinet Militaire du Premier Ministre), PLANCHON (représentant à la fois le Ministre de la Défense et le Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre), du Colonel EMERY (du cabinet du Secrétaire d'Etat aux DOM-TOM). Nous avons remarqué également parmi les représentants Indochinois : les Présidents NGUYEN VAN TAM et TRAN DINH TRUNG, ancien Gouverneur du TONKIN, ainsi que le Conseiller de l'Ambassade de la République socialiste du Vietnam, sans oublier le Maire adjoint de NOGENT, Monsieur LEPAGE, entouré d'une forte délégation d'Anciens Combattants de sa ville ainsi que les représentants du Préfet de PARIS et du Préfet de Police.

Enfin, nous avons particulièrement apprécié la participation à toute la cérémonie de Monsieur BELORGEY, Président du Comité National d'Entraide, qui s'emploie à faire aboutir nos démarches pour la réfection de la Pagode.

Des gerbes furent successivement déposées, pendant que résonnaient les sonneries réglementaires exécutées par l'ensemble de la musique du 5e R.I. :

- par la Fédération Française des Anciens d'Outre-Mer devant les monuments aux soldats Malgaches, aux Anciens Combattants des Troupes de Marine, aux Anciens Combattants des Troupes Noires ;

- par l'Association Nationale des Anciens d'Indochine et du Souvenir Indochinois devant le STUPA élevée à la mémoire des soldats et ouvriers cambodgiens et laotiens, le monument aux Indochinois chrétiens, au Temple du Souvenir, ainsi que - pour le cimetière de NOGENT - au Carré des Troupes d'Outre-Mer, devant le monument général aux Morts nogentais et au pied de la stèle élevée à la mémoire des Français et Indochinois assassinés en octobre 1945, dans la cité Héraud à SAIGON. Cette dernière gerbe a été déposée par l'Amiral TARDY, membre du Comité d'Honneur de l'A.N.A.I. et Monsieur Philippe GRANDJEAN, vice-président délégué, l'un et l'autre présents en Indochine à cette époque.

Notre Présidente avait demandé au Président ANGLADETTE de prononcer l'allocution traditionnelle qui fut cette année illustrée par la lecture - par le Général SIMON - des extraits d'un discours prononcé par le Préfet de la Seine recevant le 24 juin 1922 Sa Majesté KHAI DINH, Empereur d'ANNAM. Nous aurions souhaité reproduire en entier ces deux textes, mais le manque de place nous oblige à n'en conserver que les passages les plus caractéristiques.

" Parmi les dates qui jalonnent l'histoire des rapports franco-indochinois, et plus spécialement franco-vietnamiens, j'en ai relevé trois qui me paraissent s'inscrire davantage dans le cadre de nos pensées communes au cours de cette manifestation.

" - Il y a soixante ans, en 1922, quelques années après la première guerre mondiale, en cet emplacement, Albert SARRAUT, Ministre des Colonies... accueillait S.M. KHAI-DINH, Empereur d'ANNAM, qui avait deux années auparavant dédié ce Temple au Souvenir des Vietnamiens morts sur notre sol pour la France.

" Je laisse la parole à ce sujet à Monsieur le Général SIMON :

" Au premier appel de la France, à l'heure du péril, des légions de soldats et de travailleurs annamites vinrent aider à la défense du droit et de la liberté du monde. Comment pourrions-nous oublier la part qu'ils ont prise à ces luttes...? Les voici, actifs, habiles, dans l'usine de guerre... ; les voici, adroits et soigneux, dans nos formations sanitaires... ; nous les retrouvons vers le nord et l'est, tout près de la ligne de feu, où travailleurs et bataillons d'étapes préparent et facilitent la tâche de nos armées. Les voici enfin... , dans la tranchée meurtrière où leur endurance silencieuse et disciplinée, leur héroïsme discret et grave, célébrés par de magnifiques citations, en ont fait les frères de nos grands soldats.

" La France a bien senti l'étendue de leur Sacrifice... Beaucoup sans doute... avaient dû songer que, destinés peut-être à périr sur une terre lointaine, ils ne participeraient pas au culte qui assure la paix des âmes, et que, privées des consolations et des rites militaires, leurs demeurerait errantes et injustement affligées.

" L'France n'a pas voulu qu'il en fût ainsi... Là... se dresse le Temple qu'elle a édifié avec vous aux soldats Indochinois morts pour elle... C'est la pieuse demeure de vos morts... Je me rappelle mon émotion profonde et celle des assistants, lorsque... l'Envoyé extraordinaire de l'Annam gravit lentement les degrés du temple pour l'ouvrir aux âmes des héros. Alors surgit... l'image du peuple vaillant et digne que la France tient plus que jamais à diriger dans la voie du progrès et du bonheur."



La cérémonie au Temple du Souvenir

Monsieur ANGLADETTE reprend la parole :

"-Trente ans plus tard, en 1952, après le deuxième conflit mondial, le Président TRAN VAN HUU désignait le prince BUU LOC comme Haut Commissaire du Viet-Nam en France ; c'était le premier ambassadeur d'un pays qui, la même année, était admis à l'Organisation des Nations Unies, par tous les membres du Conseil de Sécurité à l'exception de l'U.R.S.S.

"-Enfin l'année 1982, laquelle vient, il y a quelques jours d'être marquée par la disparition du Président MENDES-FRANCE qui obtint la cessation des hostilités franco-vietnamiennes.

" Tout ceci s'est inscrit sur un fond de souffrances, de sacrifices consentis par les peuples français et vietnamien, unis d'abord par les liens de la colonisation, puis par les accords d'association, liens qui se sont transformés en coexistence pacifique. Mais un si long passé en commun ne peut s'effacer des mémoires, et c'est simplement à nous souvenir que je vous convie ce matin dans le recueillement."

L'A.N.A.I. continue ses efforts "tous azimuth" pour faire réaliser les travaux indispensables à la couverture du Temple et à son gardiennage. La foule qui a pu visiter ce monument, en faisant brûler les traditionnels bâtons d'encens, a pu constater à la fois la richesse de ce qui existe encore et sa fragilité. Nous espérons fermement qu'en 1983, nous pourrions inaugurer dignement un Temple du Souvenir remis à neuf.

Des cérémonies analogues ont été organisées à MARSEILLE et AIX EN PROVENCE par le Colonel FABRE les 1er et 2 novembre et à BORDEAUX par le Président du Souvenir Français qui représentait, à cette occasion, le Souvenir Indochinois.

3 - Autres cérémonies - L'A.N.A.I. a été représentée aux cérémonies suivantes, par son drapeau et son porte-drapeau - Monsieur CLIGNY - ainsi que par une délégation de son Conseil.

- |            |  |            |   |
|------------|--|------------|---|
| 10.10.1982 | Messe pour la Anciens de la 2e D.B. à la Cathédrale de POISSY à 8 h 30                             | 6.11.1982  | Ravivage de la Flamme par la F.A.C.S.   |
|            | à 10 <sup>h</sup> 00 inauguration de la plaque à la mémoire du Général LECLERC, à POISSY           | 10.11.1982 | Ravivage de la Flamme par le Ministre des Anciens Combattants                           |
| 17.10.1982 | Ravivage de la Flamme par la Fédération Nationale des Anciens Combattants de la S.N.C.F. à 18 h 30 | 11.11.1982 | Messe anniversaire de l'armistice de 1918 à 9 h 00 à St Louis des Invalides             |
| 19.10.1982 | à 12 <sup>h</sup> 00 dépôt de gerbe au Monument du Maréchal ROCHAMBEAU (PARIS 16e)                 |            | de 11 <sup>h</sup> 00 à 12 <sup>h</sup> 00 Revue et dépôt de gerbes                     |
| 24.10.1982 | Défilé et dépôt de gerbe par U.N.C. du 18e arr à la Mairie du 18ème                                | 14.11.1982 | Dépôt de gerbes et cérémonies par A.N.C.V.R au Mont Valérien en présence de Mr LAURAIN. |
| 26.10.1982 | à 15 <sup>h</sup> 00 inauguration par Mr LAURAIN de la stèle à la mémoire des Fusillés à IVRY      | 21.11.1982 | Messe de l'Association des A.C. de la RATP en l'église St Joseph, rue Lafayette         |
| 31.10.1982 | Ravivage de la Flamme par les Résistants Juifs à 18 h 30   | 28.11.1982 | Messe anniversaire de la mort du Maréchal LECLERC à St Louis des Invalides              |
|            |  | 29.11.1982 | Obsèques du Général CAZAILLET gendre de Madame COLIN, à VOISINS LE BRETONNEUX           |
| 2.11.1982  | Ravivage de la Flamme par L'Association des Fils des Més   | 18.12.1982 | Dépôt de gerbe par ACUF - Mairie du 17ème   |
|            |  | 19.12.1982 | Ravivage de la Flamme par l'ACUF  |

# VIE des SECTIONS

AVEYRON - L'assemblée générale, annoncée dans le Bulletin précédent, s'est déroulée le 24 octobre au milieu d'une Journée consacrée au souvenir des Anciens d'Indochine et en amitié spectaculaire avec l'U.N.C., puisque toutes les manifestations ont eu lieu avec le Groupe aveyronnais de l'U.N.C. et présidées, côte à côte, par Monsieur DOM, son Président Général, et Madame BASTID.

Celle-ci, accompagnée par le Colonel FELIX, Secrétaire Général, a été heureuse de faire la connaissance de cette jeune section particulièrement dynamique, animée par le Président ASTORG (2 rue du Muguet - Les Quatre Saisons - 12850 ONET LE CHATEAU) aidé par un bureau dévoué, dont le Trésorier, Mr AUBERT, est également Président du Groupement local de l'U.N.C.

AUVERGNE - Comme d'habitude, grande activité de cette Section, sous la direction du Président R. GENÈIX (11 rue des Saulaies - 63400 CHAMALIERES) puisqu'on peut noter successivement :

- 13 novembre, une soirée dansante à la salle des fêtes de BEAUMONT, au cours de laquelle a été remise à la doyenne, Mme GAUTHIER (82 ans) une gerbe en souvenir de son fils, le lieutenant Jean GAUTHIER, tué le 14.2.1950 à PHU LU (pays thaï) ;
- 3 décembre, installation d'un Comité (ou Délégation) à ISSOIRE sous la Présidence de Mr BERNARDIN (Le Bout du Monde - 63500 ISSOIRE) ;
- 11 décembre, création d'un autre Comité à CHARROUX, dans l'Allier (nous ne connaissons pas encore le nom des responsables) ;
- enfin, sortie du n° 10 du Bulletin régional, toujours intéressant et bien composé.

Le Président GENÈIX a également établi un projet de protocole entre Section et Comités (ou Délégation) qui sera discuté lors des prochains Conseil National et Congrès des Présidents de Section.

BOUCHES du RHONE - Le 4 octobre, le Président et les membres du bureau disponibles ce jour-là, ont eu le plaisir et l'honneur de déjeuner avec notre Présidente Nationale, Madame BASTID, à l'Institution des Invalides de la Légion Etrangère. Ce repas a permis des échanges de vues fructueuses portant sur l'avenir de l'Association tant sur le plan régional que sur le plan national.

Permanences - Interrompues pendant les mois de juillet et août, elles ont repris depuis septembre tous les mardis de 17 heures 30 à 19 heures.

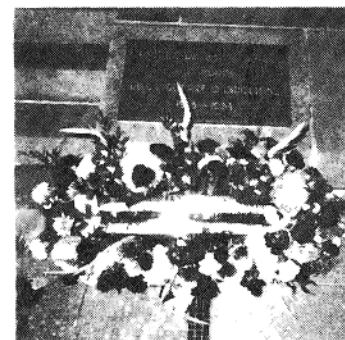
Cérémonies des 1 et 2 novembre à la mémoire des Indochinois morts pour la France - Organisées par le Colonel FABRE, vice-président de la Section, et auxquelles le Président et les membres ont assisté, elles se sont déroulées successivement au cimetière ST PIERRE de MARSEILLE et à celui d'AIX EN PROVENCE. De nombreux indochinois y participaient, notamment par une longue prière chantée sous la direction d'un "vénérable" venu de PARIS ; les autorités locales étaient représentées ; des gerbes de fleurs furent déposées devant chacun des monuments déjà particulièrement fleuris.

CORSE - Le 13 novembre, Assemblée générale de la section, sous la présidence d'honneur du Délégué Militaire départemental de la Haute Corse et la direction du Président J. EMANUELLI (Résidence Le Laetitia Bt. 4 - 20200 BASTIA-BASSANESE) dans la salle n° 1 de la Maison du Combattant, enfin mise à la disposition de notre section (deux ans de réclamations !...)

Sur une centaine de convocations, 50 % présents ou représentés ont discuté de l'ordre du jour classique, élu un bureau important : 4 présidents d'Honneur (Médecin Général PERETTI, Lieutenant-Colonel NATALI responsable départemental de la SEMd, Lieutenant-Colonel BATTISTINI, Monsieur LAPARA responsable local de l'U.N.C. et des Combattants volontaires) et pour assister le Président EMANUELLI réélu, 2 vice-présidents (Mr BATTISTI et Mme BATTISTINI) un secrétaire et un adjoint (Mr FABRETTI, délégué régional des Anciens de DIEN BIEN PHU et Mr BARTOLI) un trésorier et un adjoint (Mmes CESARINI et MALERA) deux Commissaires aux Comptes (Mmes ALBERTINI et VETZ).

Ce bureau très solide, constitué par des personnalités ayant de beaux titres de guerre, va permettre à la Section de mener à bien une activité soutenue qui devrait s'étendre à toute l'île.

COTES du NORD - Menée avec le sérieux et l'efficacité habituels de son Président, Claude JOUBERT (10 rue de la Clôture 22440 PLOUFRAGAN) la section a réalisé son souhait d'inaugurer une plaque apposée aux monuments aux Morts :



"La Ville de SAINT BRIEUC aux morts de la Guerre d'Indochine"

La cérémonie s'est déroulée le 6 novembre à 19<sup>h</sup> 00 en présence du Maire de ST BRIEUC, des autorités militaires, des Présidents des Anciens Combattants avec leurs drapeaux et de nombreux assistants et avec la participation de la fonfare du C.O.B de ST BRIEUC. Elle s'est terminée par un vin d'honneur.

Dans son allocution, le Président JOUBERT a évoqué les sacrifices consentis par la France en Indochine, les séquelles des blessures et des maladies, les nombreux disparus et ceux dont les restes ne peuvent - pour l'instant - être ramenés en France. Il a terminé en rappelant les mots d'un chef prestigieux "Amis, reposez en paix, par votre sacrifice, vous avez sauvé notre honneur".

Voilà une très belle initiative qui servira d'exemple à toutes nos sections.

LOIRE - Cette section continue son existence très occupée, sous la direction énergique du Président PIRAUD (21 rue Lucien Janin - 42320 LA GRAND CROIX - Tél. (77) 75 31 65) - A noter au cours du trimestre une Assemblée générale, le 24 octobre au cours de laquelle l'équipe entourant le Président a été triomphalement réélue. Il faut dire que tous les adhérents ne pouvaient qu'applaudir aux résultats obtenus, tant dans l'animation que dans le recrutement. Il n'y a qu'à souhaiter que le mouvement se perpétue: ce qui ne cause aucune inquiétude avec l'ami PIRAUD.

MANCHE - Reprise des activités après la pause des vacances. Le 20 octobre, soirée dansante (avec les Amis de la 2e D.B. et ceux de RHIN et DANUBE) : soupe chinoise, éventail offert aux dames, ambiance amicale et sympathique. Le 11 novembre, participation aux cérémonies officielles. - Le 11 décembre, à AVRANCHES, installation d'un Comité.

L'action du Président - le Commandant LAURENT, (12 rue de Normandie - AGNEAUX 50000 ST LO) - permet d'avoir tous les espoirs pour que la Section "prospère".

MOSELLE - La Section a fait baptiser son drapeau par le R.P. THEURET, le samedi 13 novembre à la chapelle des Templiers à METZ, en présence de la marraine Madame Antoinette BERTRAND et du parrain Monsieur THIEBAUT. Le Siège était représenté par le Vice-Président Délégué, Monsieur Philippe GRANDJEAN. Cette émouvante cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur servi au cercle Mess des sous-officiers de la Place de METZ, prélude à la traditionnelle soirée dansante.

Deux mois avant, le 11 septembre, une Assemblée générale avait eu lieu à THIONVILLE en présence du Délégué Militaire départemental. L'équipe entourant le Président - le Commandant SCHMITT - est réélue. Elle comprend un Vice-Président (PIERROT), un Trésorier (HELDRE), deux adjoints (BAZIN et BOUSREZ) et sept membres (THIEBAUT, BURNER, SUDAREVIC, FONTAINE Pierre et Madeleine, CHOPELET et MATHIEU) ; en outre, six délégués sont désignés pour les secteurs de BITCHE, FAREBESVILLER, SAINT AVOLD, THIONVILLE, YUTZ, MARANGE-SILVANGE.

# INDOCHINE d'hier

Nous publions pour la première fois les échos d'une Indochine d'hier très proche : celle d'après 1975.

## "J'AI ETE EN CAMP DE REEDUCATION"

Récit d'un séjour en camp de rééducation par un fonctionnaire de l'ancienne administration du Sud Vietnam

Le 30 avril 1975, à 9<sup>h</sup>00 du matin, le drapeau rouge (devenu vert pour la circonstance) frappé de l'étoile jaune était hissé par les bô dôl du Nord Vietnam sur le palais Doc Lap de SAIGON.

Pour les gens du Sud Vietnam qui aspiraient à la paix, après tant d'années de combats, de souffrances et de larmes, cette journée marquait le début d'une période où la désespérance devait désormais constituer avec l'effondrement de leurs illusions le cadre de vie de tout un peuple pour qui la joie de vivre et l'insouciance devant les épreuves avait tissé la toile de fond de cette guerre qui, commencée en 1945, devait théoriquement se terminer en ce jour du 30 avril.

Dans les jours qui suivirent, les autorités militaires d'occupation ordonnèrent à tous les militaires (y compris les retraités, quelque soit leur âge) à tous les fonctionnaires du gouvernement (vaincu) du Sud Vietnam de se présenter aux autorités locales pour se faire recenser. Comme tant de milliers d'autres cadres administratifs, je me présentais alors à mon ancien service, déjà pris en charge par une cellule administrative révolutionnaire venue du Nord. Je fus prié de rentrer chez moi et d'y attendre les ordres ; en fait avec la mise en place par les communistes, dans chaque quartier de SAIGON, d'un comité révolutionnaire et le quadrillage opéré par les services de sécurité intérieure, j'étais déjà sous surveillance.

Deux semaines passèrent. Un matin, nous fûmes convoqués à l'ancienne préfecture de SAIGON, où siégeait le Comité révolutionnaire de SAIGON-CHOLON, pour être interrogés. Chacun de nous dut alors subir un interrogatoire serré et ensuite remplir un long questionnaire sur lequel figurait des questions portant sur notre filiation (remontée jusqu'à la 3e génération) sur nos activités professionnelles, extra-professionnelles, syndicales, tout ceci depuis 1945, sur nos voyages à l'étranger, sur nos parents résidant hors du Vietnam, notre situation pécuniaire, nos connaissances sur les activités des anti-révolutionnaires, etc... La difficulté était de dire juste ce qu'il fallait. Les "bavards" comme les "trop zélés" ont payé chèrement par la suite leurs déclarations étoffées, car celles-ci maintes fois demandées, refaites et vérifiées, se traduisaient par un séjour plus ou moins prolongé dans les camps d'internement, d'où beaucoup ne sont pas encore sortis.

Un mois et demi après cette séance de prise de contact prolongée avec les autorités communistes, nous fûmes convoqués au Collège GIA LONG pour suivre un "court stage de rééducation civique". Nous fûmes conseillés de nous munir de vêtements de rechange, d'un chandail, d'une paire de sandales, d'une couverture, d'une moustiquaire et de 25.000 piastres (nécessaires pour payer notre pension pour une durée d'un mois). Embarqués à 2 heures du matin dans des autocars réquisitionnés, escortés par des gardes armés, nous fûmes plusieurs centaines à débarquer à LONGTHANH à 30 Kms de SAIGON, sur la route de VUNG TAU (ex CAP SAINT JACQUES). Notre camp était un ancien village destiné à accueillir des orphelins de guerre, construit avec l'argent de l'aide américaine et situé à 3 Kms du chef-lieu. Transformé pour nous recevoir, il était entouré de barbelés, avec des miradors garnis de projecteurs et d'armes automatiques et s'étendait sur une dizaine d'hectares. Il comprenait 12 baraques pouvant recevoir 250 personnes chacune : une treizième servait de salle de cours, où nous devions, par la suite, entassés à plus de 3000, assis par terre, subir les séances "de rééducation civique" et de "lavage de cerveau". Soumis à la discipline militaire, nous étions réunis par groupes de 10, réunis en sections (de 3 groupes) et en compagnies (de 3 sections). Nous dormions sur des bas-flois en bois et l'espace alloué à chacun était de 1 m sur 2.

L'emploi du temps était le suivant : Réveil à 5 h - Travaux de propreté et exercices physiques de 5 h à 6 h - Rassemblement à 7 h 30 - Travaux à l'extérieur et séances de rééducation de 8 h à 12 h - Repas à 12 h 30 - Rassemblement à 13 h 45 - Travaux de 14 h à 17 h 30 - Rééducation et autocritique 19 h à 21 h - Extinction des feux à 21 h. (Il n'était pas rare d'avoir un ou deux rassemblements de contrôle dans la nuit). Au début de notre internement, les travaux consistaient en désherbage du camp, défrichage et remise en état du camp: les portes, les fenêtres ainsi que la toiture des bâtiments avaient souffert des combats qui ont eu lieu dans le secteur, tout ceci avec des outils de fortune, fabriqués avec des matériaux trouvés sur place : la ferraille et le bambou ne manquaient pas. Peu expérimentés, les coupures et les plaies ne se comptaient plus et étaient soignées par les moyens du bord car il n'y avait pas de service médical.

Les séances de rééducation étaient dirigées par des can bô (cadres politiques) tous originaires du Nord. Les sujets traités tournaient inlassablement autour des idées suivantes :  
- Vous qui étiez les suppôts du colonialisme, vous qui avez opprimé, exploité le peuple, vous méritez les pires châtements. Mais le Gouvernement "socialiste" mettant en pratique les idéaux marxistes-léninistes qui recommandent la tolérance, fidèle aux enseignements du grand Président HO qui demeure éternel, vous offre le pardon de vos crimes, mais vous devez le mériter par votre travail, votre capacité d'assimiler au plus vite les enseignements qui vous sont prodigués suivant les nouveaux principes qui ont amené la victoire de la révolution du peuple et surtout votre désir de reconnaître les crimes qui vous sont reprochés et de vous repentir. Vous serez jugés surtout par les auto-critiques que vous aurez consignées par écrit et signées à l'issue des séances d'instruction : "celles-ci sont confidentielles et ne seront connues que des membres du comité de rééducation du camp" - nous a-t-on dit pour nous mettre en confiance.

Dirigées par des can bô originaires du Nord Vietnam qui nous débitaient leurs leçons toujours sur les mêmes thèmes, simplistes et mille fois répétés, avec l'accent et dans la langue du Nord, les séances d'instruction, pour la plupart de nous originaires du Sud, étaient difficilement compréhensibles et vraiment indigestes.

Le premier mois de séjour au camp de LONG THANH tirait à sa fin. Tout le monde était plus ou moins optimiste : ne nous avait-on pas dit au départ de SAIGON que notre réadaptation à la "nouvelle société" durerait au maximum un mois ?

Récit recueilli par CAO TRIEU PHAT

(à suivre)

# INDOCHINE d'aujourd'hui

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL - Il semble d'après les quelques renseignements qui parviennent, que ce que l'on appelle le "dégel" sino-soviétique soit ressenti à HANOI avec une certaine inquiétude. Peut-être est-ce pour attendre d'y voir plus clair dans cette affaire, que la réunion au sommet des trois gouvernements communistes d'Indochine prévue pour la fin de l'année 1982 a été reportée ; il serait inutile, en effet, d'arrêter une stratégie politique commune, si les retombées éventuelles du dégel en question devaient la bouleverser.

Est-ce la même inquiétude qui a amené une tentative de rapprochement avec l'A.S.E.A.N. (1) par la participation aux jeux du Sud-Est Asiatique) et une avancée timide de HANOI vers le Prince Sihanouk ? L'avenir le dira. En tout cas le culte de l'U.R.S.S. est toujours aussi intense et, plus concrètement, l'envoi de travailleurs vietnamiens en Sibérie est confirmé de différentes sources (chantiers du 2ème Trans-sibérien, mais aussi du G.roduc euro-sibérien) ; 40 % du salaire de ces travailleurs leur serait versé en roubles et 60 % serait gardé par l'U.R.S.S. pour remboursement de la dette de HANOI.

N O R D - Le 4 décembre, à LILLE, dans la Salle de l'U.N.C., Assemblée générale en présence du Secrétaire Général de l'Association, le Colonel FELIX. Cette manifestation s'est déroulée en même temps que celle consacrant la création d'un Comité pour la région de LILLE - ROUBAIX - TOURCOING. Le Maire de LILLE s'était fait représenter par Mr BURIE, Conseiller municipal. Puis il y eut un vin d'honneur au cours duquel chacun des participants a été heureux de converser avec les amis retrouvés et de parler de ... l'Indochine.

L'apport massif et dynamique de ce nouveau Comité - dirigé par Mr FEROT - va sûrement susciter un essor particulier au rassemblement des Anciens de la Section du Nord. Celle-ci a vu son équipe dirigeante confirmée et amplifiée : Mr BOULAY, Président (54 place Depret 59410 ANZIN) Mme BOULAY, Secrétaire - Mr SCHITTECATTE (remplaçant Mr HASSE, démissionnaire, il sera également trésorier du Comité de LILLE) - Mr LECROARD, secrétaire adjoint avec deux nouveaux Vice-présidents : Mr MULLER pour la région de DOUAI et Mr FEROT pour le Comité de LILLE.

Le Bureau de LILLE a élu Mr FEROT, Président - Mr DE SAFTA Vice-président - Mmes PERARD et PAUCHET, secrétaire et secrétaire adjoint. Les noms du Recteur DEBEYRE et du Médecin général GRAUWIN ont été avancés comme Présidents d'Honneur.

SEINE et MARNE - Cette section a repris ses activités par une réunion le 10 octobre, à la salle des Tanneurs à NEMOURS. Un quartaine d'adhérents étaient présents autour de la Présidente, Mme LEMESLE et des membres du bureau. Au cours de cette réunion, fut évoquée la possibilité de transformer l'A.N.A.I. en association reconnue d'utilité publique.

Le 2 novembre, participation de la Présidente et de Mr LEMESLE aux cérémonies au Temple du Souvenir et à NOGENT.

Le 21 novembre un buffet campagnard regroupait une cinquantaine de personnes dans une très bonne ambiance.

Le 11 novembre, remise de la Croix du Combattant à Lucien GUERIN et Michel TROKL par le Maire de NEMOURS et à Charles ETIENNE par le Maire adjoint de DAMMARIE LES LYS.

Le 13 novembre, Madame LEMESLE et certains membres du Bureau se sont rendus à LAGNY afin d'y rencontrer un groupe d'adhérents du nord du département. Contacts très positifs, permettant un élargissement de notre section. Monsieur TASSIN, de LAGNY, accepte de s'occuper de cette région.

TARN ET GARONNE - Plus de 25 ans après la guerre d'Indochine, l'avant dernière page de ce conflit meurtrier qui dura 9 ans a été tournée lors du transfert, le 8 juin 1980, du corps du Soldat Inconnu d'Indochine dans la crypte de Notre-Dame de Lorette. Mais il reste encore à l'A.N.A.I., pour en tourner la dernière page, à renouveler au Gouvernement notre demande pour obtenir des autorités vietnamiennes l'assurance formelle de faciliter les opérations de recherche et le rapatriement des corps des camarades morts pour la France en Indochine. Qu'enfin leur nom puisse figurer en lettres d'or au même titre que ceux de leurs aînés sur le frontispice du Monument aux Morts de leur village natal. C'est le vœu le plus pieux qui a été émis par l'ensemble des Anciens d'Indochine du TARN ET GARONNE au cours de leur Assemblée générale annuelle tenue le dimanche 21 novembre.

Auparavant, un office religieux à l'intention de tous les morts d'Indochine était célébré en l'église St Joseph. Après l'Assemblée générale, un vin d'honneur fut offert à tous les participants et aux autorités civiles et militaires, dont le Colonel PRESTAT, délégué militaire départemental ; Mr LEVI, Président départemental de l'U.N.C. ; Mr LACAVE, Président des Médailles Militaires ; Mr DUCASE Président cantonal des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de VERDUN SUR GARONNE et en présence du Lieutenant-Colonel BLAISE, Trésorier Général, représentant le Siège de l'A.N.A.I.

Ensuite, c'était le repas "baguettes" pris en commun par 70 membres inscrits.

YONNE - à SENS, le 27 juin, Assemblée générale de la section sous la Présidence du Lieutenant-Colonel BACHMANN en présence de Madame BASTID (P.V. parvenu trop tard pour paraître dans notre bulletin IV/82). Une centaine de membres de la section assistaient à l'assemblée, suivie d'une messe à la Cathédrale célébrée par l'abbé JACO, ancien évêque de LANGSON, Président d'Honneur de la Section. Au cours d'une cérémonie au Monument aux Morts, le Président départemental a remis à Mr BRIDIAU, Président du Comité de SENS, le drapeau de son Comité. Après le vin d'honneur offert par la Municipalité, un repas de 120 couverts était servi en la salle des Fêtes municipale. Parmi les personnalités, on remarquait : Mr SOUVIGNAC, Sous-préfet de SENS, Mr CHAUSSAT, Maire de SENS, le Général DECOMPS, Vice-président départemental de la Société d'Entraide de la Légion d'Honneur et de très nombreuses personnalités.

Comité de St FLORENTIN - Remise de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur au Capitaine PIERQUET, ancien d'Indochine, par le Président BACHMANN, en présence du Président du Comité local, André LEMOGES et de nombreux adhérents.

Comité de SENS - Réunion trimestrielle, le 9 octobre. 25 adhérents étaient présents.

Comité d'AUXERRE - Le 24 octobre, Assemblée générale constitutive sous la présidence du Général ARBAUD, délégué désigné, en présence du Président départemental. Election du bureau : une vingtaine d'adhérents étaient présents. Quelques adhésions nouvelles ont été recueillies. Après le vin d'honneur, un repas de 40 convives a rassemblé les Anciens d'Indochine, leurs familles, leurs amis.

V A R - Le 24 octobre, réunion des membres de la section, à OLLIOULES, au "Fer à Cheval" à l'occasion d'un repas vietnamien ( et dansant) remarquablement préparé et copieux et qui fut une réussite totale. L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance de gaieté et d'amitié et vers 17 heures les 90 participants se séparèrent heureux de s'être retrouvés.

Le 8 janvier 1983, assemblée générale de la Section en présence de Madame BASTID et du Colonel FELIX.

YVELINES - Le 4 décembre, 1ère Assemblée générale, en présence de Madame BASTID qui a ouvert la séance en prononçant quelques mots et a souligné l'importance de la Section au niveau national. Elle était accompagnée de Mr PHAM HUU THIEN, membre du Conseil National. Le rapport financier rappelant les diverses manifestations et le rapport financier faisant ressortir des finances saines et de nombreuses adhésions furent adoptés à l'unanimité.

Le Président LERPINIÈRE et tout son équipe furent réélus, sans surprise. Puis, Madame BASTID remettait la Croix du Combattant à Mmes GIP-A-THAI, THONG SHANG SHOI, VAN KEN NAM, VONG VIEH HINH, VY PHUC LAM. C'est par un vin d'honneur que se terminait cette première assemblée générale.

E S P O I R S - Et d'abord un ERRATUM concernant la DORDOGNE. L'écho que nous avions donné dans notre Bulletin s'est révélé, par suite d'une ligne sautée, peu compréhensible. Nous disions que le Général LOZILLON avait contacté des Anciens d'Indochine dont certains pourraient aider à la constitution de la future section. Il s'agit de Mr NGUYEN BU HUNG à ROUFFIGNAC de SIGOULES (Tél. 58 28 29) assisté de son gendre Mr PICHARD, photographe à la B.A.117 ; du Colonel DUDREUILH, habitant LETREILLOU (Tél. 81 10 25) épaulé par Mr et Mme LEGROS habitant aux LECHES ; et aussi de Mr Pierre ANDLAUER, ancien capitaine de l'Armée de l'Air et planteur aux Terres Rouges, dont l'adresse est "LES CARDIGNOLS" à CENDRIEUX 24380 VERGT (Tél. 54 94 04) ; du Commandant de l'Armée de l'Air J.F. BAYLE à ST MEARD DE LURCON (Tél. 82.48.13) ; de Mr TEYSSEDE qui tient le bureau de Presse à MUSSIDAN.

Nous souhaitons vivement le rassemblement de toutes ces bonnes volontés pour que les Anciens d'Indochine de la DORDOGNE se rassemblent sous l'égide de l'A.N.A.I.

DEUX SEVRES : Notre ami BOUCHET (2 rue du Puits Olivier 79600 AIRVAULT) et son camarade André GROYER (20 rue Mirabeau 79000 NIORT) ont confirmé leur volonté de lancer une section. Les premières adhésions ont été signées. Cette nouvelle section, encore "non officielle" sera représentée au Congrès des Présidents. Tous nos vœux pour qu'elle grandisse.

**LA RESISTANCE AU VIETNAM** - On commence à avoir quelques petites lueurs sur le FULVN (Front uni de libération du Vietnam) dont il était question dans le dernier Bulletin. Il a été créé le 30 avril 1980 et est dirigé par d'anciens chefs militaires du Sud-Vietnam : l'amiral HOANG CO MINH en est le président ; le colonel DANG QUOC HIEN commande les forces armées ; et le colonel PHAM VAN LIEU est chargé de l'extérieur (ce dernier est passé à PARIS en novembre). Le 8 mars 1982 a été proclamé son programme politique (à la Base de Résistance n° 7 avec des représentants de tout le pays) qui repose sur quelques principes : la libération sera l'oeuvre du peuple et de lui seul, qu'il s'agit d'éveiller à la lutte ; le Vietnam libéré sera indépendant, démocratique, neutre, à l'économie libérale ; les Vietnamiens ne doivent plus fuir leur pays mais rester sur place pour combattre ; le Cambodge et le Laos sont des peuples frères pour le présent et pour l'avenir. La tâche actuelle consiste à unifier les différents maquis créés spontanément en différents points, et à montrer au peuple la réalité de la Résistance.

Le FULVN estime que les potentialités à moyen terme sont les suivantes : 400.000 militaires de l'ex-armée sud-vietnamienne toujours présents dans la clandestinité au Vietnam ; les nombreux stocks d'armes enterrées en 1975 ; l'acquisition de munitions par contrebande ou achat aux soldats de l'armée communiste ; la désertion de militaires avec armes, notamment au Cambodge. A long terme, il s'agira de mobiliser progressivement de nouvelles couches populaires ; l'hostilité croissante au régime facilitant la chose.

Actuellement, cette Résistance comprendrait : 10.000 hommes armés au sud-Vietnam ; 3 zones de maquis actives entre BIEN HOA et KONTIOM ; d'autres zones en formation, notamment près de la frontière Khmère et dans le Transbassac ; 40 comités de soutien dans les pays étrangers.

Quel serait l'impact de la dite Résistance sur le pouvoir communiste actuel ? On n'a rien de précis ni d'officiel, mais plusieurs indices sont à mentionner : une tentative de rébellion armée a été déjouée à SAIGON en novembre (source : journal de l'armée vietnamienne) ; cette tentative aurait été en relation avec les maquis des hauts plateaux précités ; ces mêmes maquis bloqueraient 4 divisions régulières de l'armée de HANOI. Sur un plan plus général, des journalistes signalent deux autres indices qui seraient à confirmer : un début de pourrissement intérieur de la population vietnamienne ; l'incapacité de l'armée de HANOI de maîtriser cette nouvelle guerre populaire, ce qui attesterait qu'elle n'a plus la population pour elle et qu'elle en est réduite à employer les méthodes militaires "classiques" qui jusqu'à présent ont échoué dans ce pays. Ceci dit, le FULVN ne se fait pas d'illusions et il a raison. La lutte de libération sera longue, comme toute guerre populaire qui frappa du faible au fort et à laquelle il faudra certainement du temps pour renverser à son profit le rapport des forces ; mais si les résistants conservent le moral et se sentent soutenus de l'extérieur, la flamme de l'espoir subsistera et l'avenir lui sera alors ouvert.

Le devoir des amis du peuple vietnamien, ainsi d'ailleurs que des peuples cambodgien et laotien, est de leur apporter aujourd'hui le soutien extérieur dont ils ont besoin parce qu'il est une des composantes importantes de ce moral qui est l'alpha et l'oméga de tout.

**NOUVELLES DU CAMBODGE** - Pas de renseignements particuliers sur le plan de la Résistance dont on sait seulement qu'elle ne tarit pas. Pour faciliter sa "pacification", l'armée de HANOI construit une ligne fortifiée le long de la frontière thaïlandaise afin de "verrouiller" le pays khmer. Nous, Français, avons l'expérience de ces lignes fortifiées et de leur capacité réelle de verrouillage... aussi, souhaitons nous que les Résistants puissent, cette fois encore, en faire une passoire !

On sait par ailleurs que le "gouvernement" imposé par HANOI au Cambodge a été de nouveau "récusé" par l'O.N.U. et que l'aide économique accordée par la France à ce même gouvernement de HANOI a entraîné de nombreuses protestations.

**NOUVELLES DU LAOS** - Très peu de choses, si ce n'est que PARIS a ouvert une ambassade à VIENTIANE en juillet dernier, et que l'U.R.S.S. paraît voir d'un mauvais oeil et avec méfiance cette réapparition de la France sur la scène laotienne.

## INFORMATIONS DIVERSES

**I - AVIS DE RECHERCHE** - Mr André PICHARD - 5 rue de la Fontaine Nouvelle - 77310 ST FARGEAU-PONTHIERRY recherche le Sergent LE KABELLEC, les 2e classe MOUTON et BOIREZ (ou BOAREZ) ayant appartenu à la 1ère C.L.T., articulée sur le 822e Bataillon de Transmissions, rattaché à la 1ère Division de Marche du TONKIN et présents à PHU KIEN FORT ROUGE en septembre 1953. Ecrire à Mr PICHARD.

Mr de RENEPOINT, 15 Bd Flandrin 75116 PARIS (Tél. 504 01.49) recherche capitaine RICHARD en service en Indochine en 1945 pour renseignements concernant G.V.L. INDOCHINE. Ecrire au demandeur.

Mr René SIRIEX - route départementale 111 - CHARTRONGES - 77320 LA FERTE GAUCHER, recherche des anciens du III Bataillon du 4ème RPM, 9e Cie, en Indochine de 1949 à 1951. Ecrire au demandeur.

Capitaine (E.R.) Auguste ELUERE - Les Jardins de Grasse - LE SERPOLET 06130 GRASSE, recherche Mr Jean DELTEIL qui servait avec le grade d'adjudant à la coopérative militaire de HUE (Annam) en 1950.

**Ndlr** - Le capitaine ELUERE a répondu à l'avis de recherche publié dans notre Bulletin IV/82 : " Chef du personnel du Service de Santé du Nord Vietnam, j'ai bien connu Paule GRAVEJAL, disparue en mai 1950 à T'AI KE, comme les médecins disparus au cours de l'attaque. Nous n'avons retrouvé qu'une touffe de cheveux féminins qui semblaient être ceux de Mademoiselle GRAVEJAL".

Mr Jean-Jacques SOULARD, Villa Sanaga, route du Boulou - 66740 ST GENIS DES FONTAINES, rescapé de l'avis "TAHURE" - cherche à correspondre avec autres rescapés.

La soeur du Sergent-chef TOMASI, tué le 10.3.1945 au PONT des RAPIDES (TONKIN) après une brillante résistance, recherche des personnes ayant pu connaître son frère. Ecrire au Président de notre section des Bouches-du-Rhône, le Colonel GROSSSEAU - 4 rue Papassaudi - 13100 AIX EN PROVENCE.

Mr Gaston THERY à MONTIGNY LENGRAIN - 02290 VIC SUR AISNE, recherche Maurice QUINOT, rapatrié en 1948 sur le PASTEUR.

Mr Ph. GUERITAUT - Village de Cacao - 97300 CAYENNE, recherche, pour travaux universitaires, des officiers français, présents au LAOS de 1945 à 1954, ayant combattu avec des partisans d'ethnie h'mong; en particulier ceux ayant servi dans la région de LUANG PRABANG en 1945, puis dans celle de VIENTIANE au début des années suivantes et qui ont pu connaître un Chef de canton responsable d'un groupe de partisans nommé LAU TCHOUA TONG, domicilié en 1945 dans la région du mont PHOU KHAO KHAOU, puis à VIENTIANE et enfin vers 1954 à SAYABOURY. Ce Chef de canton a combattu avec les forces françaises de 1945 à 1954 et se souvenait d'avoir connu un officier français, probablement capitaine, amputé d'un bras.

Mr ALIOUNE KAMARA - Président des Anciens Combattants du Sénégal Oriental - B.P. 26 à TAMBACOUNDA (Sénégal) recherche deux camarades : le sergent Paul BARDOU et le caporal RECEVEUR de la 9e Cie du III/6e RIC, avec qui il a été prisonnier le 12 mai 1954 à CATBI (TONKIN)

Mrs J. POINARD et E. CHEVALIER seraient heureux d'avoir des nouvelles des anciens "Ecole Gallieni - Transmissions 821 BT 1945-1947 - Ecrire à J. POINARD, 4 rue Maréchal de Lattre 42290 SORBIERES.

Mr Robert GANNE, rue de l'Argelas - LE CANNET DES MAURES 83340 LE LUC, recherche deux "copains" : BRACQUEAIS Jean (ou Jacques) et HELDEROBOTE Pierre ayant effectué un séjour au GATAC Nord, base de BACHMAI, entre décembre 1950 et janvier 1953.

(suite page IV de l'annexe)



Siège social  
15, Rue de Richelieu  
75001 PARIS  
Tél. 261 41.29

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE  
ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS  
Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
ANAI

## Statuts

### I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION.

**ARTICLE PREMIER** : L'Association dite : "ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS - Anciens Combattants et Victimes de Guerre - " (A.N.A.I.) a été fondée le 21 novembre 1964 par fusion de deux associations antérieures dont la dissolution fut prononcée le dit jour : Association Métropolitaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'Indochine (créée le 20.10.1948) et l'Association Amicale de Prévoyance des Français d'Indochine. Elle a absorbé le 14 mars 1981, l'association "Le Souvenir Indochinois", dissoute le même jour. L'A.N.A.I. est ainsi l'héritière du mouvement ancien combattant créé en Indochine après 1918.

L'A.N.A.I. a pour but :

- 1.1 - de regrouper les Français, Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens et tous ceux qui sont attachés au souvenir de l'oeuvre française en INDOCHINE et d'honorer la mémoire de ceux qui sont tombés dans les combats menés pour en sauvegarder l'esprit de libération et de promotion humaine ;
- 1.2 - d'établir des liaisons de travail et d'action avec tous les autres groupements ayant des objectifs parallèles ou convergents ;
- 1.3 - d'aider directement ou indirectement les anciens d'Indochine qui sont dans le malheur et le besoin.

Toutes discussions politiques, religieuses ou syndicales sont interdites dans les instances de l'association.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social national à PARIS.

**ARTICLE 2** - Les moyens d'action de l'Association sont :

- la diffusion à ses membres d'un Bulletin périodique ;
- l'organisation de sections départementales ou régionales comprenant éventuellement des comités locaux ;
- les réunions et manifestations périodiques ou exceptionnelles ;
- l'assistance directe et indirecte aux Anciens d'Indochine et, éventuellement, aux réfugiés Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens, dans le besoin.

**ARTICLE 3** -

3.1 - L'Association est composée de Membres d'Honneur, Bienfaiteurs, Donateurs et Adhérents. Les uns et les autres sont, soit des personnes physiques ayant servi en Indochine ou attachées à ce pays, soit des personnes morales.

**Membres adhérents** : Sont membres adhérents les personnes physiques et morales acceptant de payer la cotisation annuelle normale.

**Membres donateurs** : Sont membres donateurs les personnes physiques et morales acceptant de payer une cotisation au moins égale au double de la cotisation annuelle normale.

**Membres Bienfaiteurs** : Sont membres bienfaiteurs les personnes physiques et morales acceptant d'apporter une aide particulière à l'Association, notamment une participation financière annuelle égale ou supérieure à dix fois la cotisation annuelle normale.

Sauf refus de leur part, les noms des membres donateurs et bienfaiteurs sont publiés dans le Bulletin de l'A.N.A.I.

3.2 - Pour être membre, il faut être agréé par le Conseil d'Administration.

3.3 - Au moment de la rédaction des statuts, la cotisation annuelle normale des membres adhérents est de 55,00 francs.

Elle peut être rachetée en versant une somme égale à vingt fois le montant de la cotisation annuelle minimale de la catégorie à laquelle appartient le membre.

Les cotisations annuelles peuvent être relevées par décision du Conseil d'Administration ratifiée par l'Assemblée Générale.

3.4 - Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association ou, plus généralement, contribué à l'oeuvre française en Indochine. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une cotisation.

**ARTICLE 4** - La qualité de membre de l'Association se perd :

- 1°) par la démission dont le Conseil est avisé ;
- 2°) par la radiation pour non paiement de la cotisation pendant une durée définie par le Conseil ou pour motifs graves ; elle est prononcée par le Conseil d'Administration, sauf recours à l'Assemblée Générale. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir des explications.

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5 - L'Association est administrée par un Conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre neuf membres au moins et vingt membres au plus. Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret, pour trois ans, par l'assemblée générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers chaque année.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au bulletin secret, un bureau composé d'un Président, de trois Vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier général et d'un trésorier-adjoint.

Le bureau est élu pour 1 an.

ARTICLE 6 - Le conseil se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général. Ils sont établis sans blancs ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

ARTICLE 7 - Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors de la présence des intéressés ; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérification.

Les agents rétribués de l'Association peuvent être appelés par le Président à assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée générale du Conseil d'Administration.

ARTICLE 8 - L'Assemblée générale de l'association comprend les membres adhérents, donateurs, bien-faiteurs et d'honneur. Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Elle choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. La représentation est admise, chaque membre ne pouvant détenir plus de cinq pouvoirs, à l'exception des Présidents de Section qui peuvent détenir les pouvoirs des membres de leur Section ayant acquitté leur cotisation.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

ARTICLE 9 - Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

ARTICLE 10 - Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges, et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvés par l'assemblée générale.

ARTICLE 11 - Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n°66 388 du 13 juin 1966, modifié en dernier lieu par le décret n° 80 1074 du 17 décembre 1980.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

ARTICLE 12 - Des Sections départementales ou régionales peuvent être créées par délibération du Conseil d'administration, approuvées par l'Assemblée générale et notifiées à l'autorité départementale dans le délai de huitaine. Elles peuvent être dissoutes dans les mêmes conditions.

Chaque section est administrée par un Bureau comprenant de trois à douze membres dont un Président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un trésorier élus annuellement par les membres de la section réunis en Assemblée générale qui devront également approuver la gestion financière de la section.

L'élection du Président de section doit être confirmée par le Conseil d'administration de l'Association en vue de son accréditement auprès des autorités concernées.

Les Bureaux de Section peuvent également créer des comités locaux après approbation du Président de l'Association. Les liens entre la Section départementale et les comités locaux font l'objet d'un protocole dont les dispositions doivent être approuvées par le Président National.

Les actes des sections susceptibles de mettre en cause la responsabilité de l'Association doivent être approuvés par le Président National.

Les sections ont pour subvenir à leurs besoins - outre une ristourne sur la cotisation nationale - la possibilité de demander à leurs membres un complément de cotisation. Les comptes des trésoriers de section doivent être approuvés par le Siège auquel ils sont soumis avant chaque assemblée générale.

III - DOTATION, RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 13 - La dotation comprend :

- 1°) une somme de 30.600,00 francs constituée en valeurs nominatives placées conformément aux prescriptions de l'article suivant ;
- 2°) les immeubles nécessaires au but recherché par l'association ainsi que des bois, forêts ou terrains à boiser ;
- 3°) les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé ;
- 4°) les sommes versées pour le rachat des cotisations ;
- 5°) le dixième au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'association ;
- 6°) la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'association pour l'exercice suivant.

ARTICLE 14 - Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'Etat, en actions nominatives de sociétés d'investissements constituées en exécution de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et des textes subséquents ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garantie d'avances. Ils peuvent être également employés à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par arrêté.

ARTICLE 15 - Les recettes annuelles de l'association se composent :

- 1°) du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue au 5° de l'art. 13 ;
- 2°) des cotisations et souscriptions de ses membres ;
- 3°) des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ;
- 4°) du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice, notamment celles destinées à un "fonds de solidarité" permettant de couvrir les dépenses du Service Social de l'Association ;
- 5°) des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente : quêtes, tombolas, loteries, bals, etc... autorisés au profit de l'association ;
- 6°) du produit des rétributions perçues pour service rendu.

ARTICLE 16 - Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Chaque établissement de l'association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble et l'association. Il en est de même pour les Sections et comités locaux.

Il est justifié chaque année auprès du Préfet de Paris, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Anciens Combattants de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

IV - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE 17 - Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins quinze jours à l'avance.

L'assemblée doit se composer du quart au moins des membres présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 18 - L'assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice, présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 19 - En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

ARTICLE 20 - Les délibérations de l'assemblée générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées sans délai, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Anciens Combattants

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

V - SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 21 - Le Président ou son délégué (cf. art. 9) doit faire connaître dans les trois mois à la préfecture de Paris, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes, y compris ceux des sections et comités locaux, sont adressés chaque année au Préfet de Paris, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Anciens Combattants.

ARTICLE 22 - Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Anciens Combattants ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ARTICLE 23 - Le règlement intérieur préparé par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée générale est adressé à la préfecture de Paris. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du Ministre de l'Intérieur.

Informations diverses (suite de la page 8)

I - BIBLIOGRAPHIE - Opium Rouge - de Bernard MOINET - Editions France Empire - 68,00 frs T.T.C. - Le Triangle d'Or, source la plus importante d'opium a été le théâtre de combats acharnés entre les unités Viet-Minh et Lao Issarak, d'une part, et l'armée franco-lao, d'autre part.

Bernard MOINET retrace les épisodes authentiques de cette lutte entre 1949 et 1952. Il révèle ce que fut la guerre contre révolutionnaire menée dans cette région essentielle par une poignée d'officiers et de sous-officiers français au coude à coude avec les Laotiens. A l'heure où l'opium et ses dérivés font les ravages que l'on sait dans les pays occidentaux, ce témoignage de Bernard MOINET est d'une brûlante et terrible actualité.

- Les Loups de LECLERC - de J.J. FONDE (auteur notamment de "l'Aventure Viet Minh" que tout ancien d'Indochine se doit d'avoir lue). Le Général FONDE, officier de la 2e D.B., fait revivre cette lutte contre l'occupant nazi, la libération, BERCHTESGARDEN, puis l'INDOCHINE pour délivrer les Français prisonniers des Japonais, puis des Viet-Minh. - Edition PLOU - 8 rue Garancière - 75278 PARIS CEDEX 06 - Prix 75,00 frs.

- De GAULLE et l'INDOCHINE - L'Institut Charles de GAULLE a fait paraître ce livre dans la collection ESPOIR, éditée par PLOU - 8, rue Garancière - 75278 PARIS CEDEX 06 - au prix de 75,00 frs

- COLDITZ le GRAND REFUS - de Albert MALOIRE (Albert ORIOL, adhérent de notre section de la LOIRE). "Parmi les 412 officiers français "cloîtrés" à COLDITZ, 236 furent d'incorrigibles "touristes" totalisant 466 tentatives d'évasion. Si 41 réussirent, 12 connurent la mort et disparurent" - Hommage tardif qui a permis d'explorer la voie privilégiée dans la recherche de la vérité - Edition LE CONDOR - 26 rue des Laitières - 94300 VINCENNES

- La Librairie STENDHAL a édité un catalogue des nombreuses oeuvres sur l'INDOCHINE et l'Empire français, mises en vente chez Dominique BAUDOUIN, 41 rue Mazarine 75006 PARIS - Tél. (1) 354 04.70 - Le Siège a reçu une vingtaine d'exemplaires de ce catalogue.

- Ex-Saïgonnais recherche (prêt ou achat) ouvrage de Hilda ARNOLD, "Promenade dans Saïgon", ainsi que tous documents sur l'ancien Saïgon (avant 1920) - Ecrire à Mme THOMPSON-GOUTES, 12 rue de l'Abreuvoir - 92400 COURBEVOIE

II - COMMUNIQUE - Le COMITE NATIONAL du SOUVENIR de VERDUN nous demande de rappeler les dates les plus importantes des cérémonies du 67e anniversaire du déclenchement de la Bataille de VERDUN :

19 février à 18h30 - Ravivage de la Flamme

20 février à 9h30 - Messe en l'église St Louis des Invalides

III - DEMANDE d'EMPLOI - Mr André PINAUD, habitant 64 rue Toufaire - 17300 ROCHEFORT, ancien d'Indochine, âgé de 56 ans, en chômage depuis 1973 et donc sans ressource, recherche un travail de manoeuvre, si possible dans sa région.

IV - LISTE des ADHERENTS AYANT SOUSCRIT AU FOND DE SOLIDARITE depuis notre dernier Bulletin : LOCQUENEUX Charles : 50,00 frs - POULET Guy : 50,00 frs - SENAYNAT Ibrahim : 50,00 frs - APPERT Henri : 145,00 frs - CUFFAUT Léon : 40,00 frs - PRADINE : 55,00 frs - PAUTE Marcel : 90,00 fr. ALPIGIANO Joseph : 45,00 frs BIDON Jacques : 250,00 frs - MORAND Jeanne : 45,00 frs - GOEURY : 75,00 SURLEAU : 35 frs - FRANCESCHETTI Jean-Luc : 200,00 frs - BASCHIROFF Marcel : 125,00 frs - BERTHET : 100,00 frs - de RENEPONT : 135,00 frs - LEVAIN Marcel : 35,00 frs - DELECLUSE : 45,00 frs MA ABDOUL RAHIMANE : 100,00 frs

V - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - Indemnité pour perte de mobilier - La loi n° 82-4 du 6.1.1982 a prévu - pour les rapatriés dont les revenus sont faibles - l'octroi d'une indemnité compensant la perte de mobilier familial. Adresser les demandes à l'Annexe Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre-mer - 207 rue de Bercy - 75570 PARIS CEDEX 12

- Prise en compte de la durée des Services de résistance pour la retraite - Le décret n° 82-1080 du 17.12.1982 complète les dispositions du décret n° 75.725 du 6.8.75 dont l'article 2 est complété comme suite : "Les périodes de Résistance reconnues par cette attestation sont prises en compte pour leur durée réelle à partir de l'âge de seize ans pour la constitution dans les régimes d'assurance vieillesse de base obligatoires, y compris les régimes auxquels les intéressés étaient affiliés ou ont été ultérieurement affiliés..." - Les renseignements complémentaires doivent être demandés aux Offices départementaux des Anciens Combattants.

CARNET de l'A.N.A.I. - Nous avons appris avec regret les décès de : Mr GEORGE Georges, le 6 octobre 1982 ; M. André EVRARD, le 28.10.1982 ; du fils de Roger BALLAY (de la section de La Loire) ; Mr François GUITTON, le 3 janvier ; Mr Joseph GOGER, le 6 janvier 1983 ;

- Nous avons appris avec joie la naissance, le 16 décembre 1982 de Charles PARMENTIER, premier arrière petit-fils de notre Présidente, Madame BASTID. Ainsi que chez nos amis DESROUSSEAUX (de la section du Nord) de Guillaume DESROUSSEAUX, le 1er août 1982 et de Serge DESROUSSEAUX, le 23 novembre 1982, leurs petits-fils.

DEJEUNER des ANCIENS d'INDOCHINE

BULLETIN d'INSCRIPTION - A découper et retourner dès que possible et au plus tard le 1er mars 1983 à Monsieur Jean-Marie CAMARTY, 12 rue du Théâtre - 77100 MEAUX, accompagné d'un chèque bancaire ou postal de 112,00 frs par personne, au nom de Mr J.M. CAMARTY.

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

assisterai au repas (1) du 20 mars 1983, à partir de 12h45 dans la Salle de la Mutualité, 24 rue St Victor - 75005 PARIS (métro Maubert-Mutualité)

Nombre de places demandées :

Amis auprès desquels je désire être placé :

table (2) : Hanoï - Langson - Hué - Saïgon - Laos - Cambodge - Légion Etrangère - A.N.A.I. - Citadelles et Maquis - Artillerie - 1er Territoire militaire - Télégraphie militaire - autres

personnes :

Je suis volontaire pour aider le placement des convives, comme chef de table : OUI - NON  
comme placeur : OUI - NON

(1) MENU : Aiguillettes de saumon normande - Cuisseau de porc rôti - pommes Bergères - fromages - Bombe brésilienne - friandises - café - Vins : Blanc de Blanc - Corbières.

(2) TABLE : souligner le nom de lieu ou de l'association choisi

POUVOIR

POUR l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mr - Mme - Melle

domicilié à

à jour de ses cotisations jusqu'à 1982 (inclus)

donne pouvoir à Mr (Mme ou Melle)

pour le représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'A.N.A.I., le 19 mars 1983.

Fait à le

signature (précédée des mots manuscrits : BON POUR POUVOIR)

POUVOIR

POUR l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mr - Mme - Melle

domicilié à

à jour de ses cotisations jusqu'à 1982 (inclus)

donne pouvoir à Mr (Mme ou Melle)

pour le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.N.A.I., le 19 mars 1983.

Fait à le

signature (précédée des mots manuscrits : BON POUR POUVOIR)

Appel du TRESORIER

COTISATIONS : La cotisation 1983 est exigible dès le 1.1.1983, elle s'élève à 55,00 frs - L'abonnement à La Voix du Combattant, vivement conseillé à tous nos adhérents, et qui doit être versé avant le 8 mars 1983 s'élève à 20,00 frs

Les membres non à jour de leurs cotisations sont instamment priés de régulariser leur situation, il est rappelé que le service du Bulletin est suspendu pour ceux qui ne seraient pas à jour de leur trois dernières cotisations, soit : pour 1980 : 35,00 frs - pour 1981 : 40,00 frs - pour 1982 : 50,00 frs.

ADHESION : Le droit d'inscription, s'ajoutant à la cotisation s'élève à 10,00 frs. L'inscription donne droit au service gratuit de notre Bulletin trimestriel.

FONDS DE SOLIDARITE - Destiné à alimenter un compte spécial pour subvenir aux dépenses sociales de l'A.N.A.I. : visites aux hôpitaux, don ou prêt aux Anciens d'Indochine dans le besoin... Ses ressources proviennent des sommes versées par les adhérents en plus de la cotisation.



A  
A N A I  
A  
I